

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2021

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE
LOCALE - (N° 4721)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 246

présenté par
M. Nogal

ARTICLE 18

À l'alinéa 2, substituer aux deux occurrences des mots :

« d'appartenance de la commune »,

les mots :

« dont la commune est membre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.